

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Règlement numéro 2026-458 abrogeant le règlement numéro 2018-360 relatif à la gestion des matières résiduelles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Est tenue le 7 avril 2026, le règlement intitulé Règlement No 2025-458 abrogeant le règlement No 2018-360 relatif à la gestion des matières résiduelles.

Le règlement peut être consulté sur notre site Internet au lien suivant :

<https://www.boltonest.ca/fr/municipalite/administration-et-finances/reglementation-municipale>

AVIS DONNÉ à Bolton-Est, ce 16 avril 2026



Mélisa Camiré
Directrice générale et greffière-trésorière